

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 21 Septembre (21/09/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,
Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), **Adjoint**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Michèle AJELLO DUGUE), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

21 – 21 Septembre 2017

OPAH – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS, M. SELAM ABDELKADER 2 RUE DES JARDINS 82200 MOISSAC

Rapporteur : Madame BAULU.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

VU la délibération n° 11 du 25 février 2010 portant lancement de la démarche Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

VU la délibération n° 28 du 25 mars 2010 portant lancement de l'étude pré-opérationnelle,

VU la délibération n° 5 du 24 novembre 2011 relative à la mise en œuvre de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - signature de la convention,

VU la convention d'opération relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat du centre ancien de Moissac signée le 21 mars 2012, par la commune de Moissac, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne, la Région Midi-Pyrénées;

VU la délibération n° 25 du 15 décembre 2015 portant opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH): animation du dispositif, affermissement tranche conditionnelle 5 (dernière année),

VU la délibération n°16 du 09 février 2017 décidant la prolongation de la période de l'OPAH jusqu'au 31 Décembre 2017,

VU la demande de subvention en date du 25/04/2017 de M. SELAM ABDELKADER propriétaire occupant, demeurant, 2 rue des jardins 82200 Moissac,

VU l'avis de la commission locale d'amélioration d'habitat (CLAH) réunie le 28/06/2017 et du 20/07/2017, de la commission d'accompagnement communale réunie en Mairie le 07/09//2017,

CONSIDERANT que M. SELAM ABDELKADER, remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH,

CONSIDERANT, en effet, que M. SELAM ABDELKADER met en œuvre des travaux de rénovation thermique au 2 rue des jardins à MOISSAC pour un montant total de travaux de 27 220,66€ TTC dont 23 527,00 € (dépense subventionnable), portant sur : Aménagement d'une unité de vie dans un garage au RDC ; Réfection électrique du garage ; Installation d'une VMC Hygroréglable + Aménagement d'une salle d'eau pour personne à mobilité réduite + WC surélevés + Chaudière à condensation + changement des menuiseries + ITI + Isolation des combles.

CONSIDERANT que l'ANAH attribue une aide de 35 % à M. SELAM ABDELKADER, propriétaire occupant modeste, dans le cadre du fond d'aide à la rénovation thermique (FART), 35% dans le cadre des travaux d'adaptation/autonomie.

CONSIDERANT que la Ville de Moissac attribue une aide financière de 508,35 € pour subvention travaux/prime pour dossier FART/autonomie

CONSIDERANT que sur la base d'un montant de travaux subventionnable de 23 527,00 € HT (éventuellement plafonné), le montant total des subventions allouées par les différents partenaires à M SELAM ABDELKADER est de 11 089 €

Récapitulatif

Adresse immeuble	2 rue des Jardins
Montant total Travaux HT/Dépense subventionnable	24 538,56€ soit 23527€
Montant Travaux TTC	27 220,66 €
Subvention de base ANAH	7 000 €
ASE ANAH	1 600 €
CD	481 €
Région Eco chèques	1 500 €
Montant subvention Moissac	508,35 €
Total subventions	11089 €
Reste à charge	16 131 €

(Pour information, les subventions couvrent 40% du montant des travaux TTC),

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de verser à M. SELAM ABDELKADER une subvention de 508,35 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017,

DIT que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'ANAH et sous réserve du respect des prescriptions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme

Moissac le 25 Septembre 2017

Le Maire,

Jean Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :